

SPÉCIAL COVID-19 MULTIPRÉVENTION



MAI 2020

Association sectorielle paritaire pour la santé et la sécurité du travail,
secteur de la fabrication de produits en métal, secteur de la fabrication
de produits électriques, industries de l'habillement,
secteur de l'imprimerie et activités connexes

UNE REPRISE DES ACTIVITÉS EN SANTÉ ET EN SÉCURITÉ !

Dans le contexte de la pandémie de la [COVID-19](#), la reprise des opérations est assortie de nombreuses conditions pour assurer la santé et la sécurité du travail des membres de l'entreprise.

Le présent document vise à informer les employeurs et les travailleurs quant aux mesures de prévention à mettre en œuvre pour s'assurer d'un environnement de travail sécuritaire, sur la base des directives émises par la [Direction de la santé publique du Québec](#). Vous le trouverez en format cliquable sur notre site Web: www.multiprevention.org.

En complément, nous mettons à votre disposition, dans la section *Mon espace* de notre site Web, des documents d'information et des procédures adaptables pour vous aider à élaborer des protocoles répondant aux exigences de la Direction de la santé publique du Québec.

[Les employeurs](#) et les travailleurs ont une responsabilité partagée de maintenir un milieu de travail sécuritaire. À l'heure du coronavirus, il n'y a pas de risque à prendre. D'où l'importance de mettre en œuvre les recommandations prescrites par les autorités et de les respecter scrupuleusement.

LES MESURES GÉNÉRALES DE PRÉVENTION DE L'EMPLOYEUR

- Aménage les lieux de travail de façon sécuritaire.
- Revoit les méthodes et procédures de travail pour respecter les règles de [distanciation physique](#).
- Fournit les équipements d'hygiène et de protection individuelle.
- Informe et communique régulièrement avec le personnel de l'entreprise.
- Se dote d'un [plan de mesures d'urgence](#) et d'un [plan de continuité des opérations](#).

LES MESURES GÉNÉRALES DE PRÉVENTION DU TRAVAILLEUR

- Respecte les règles établies s'il croit avoir les [symptômes de la COVID-19](#).
- Porte les équipements de protection individuelle qui lui sont fournis, veille à les nettoyer et à les désinfecter, notamment, au début et à la fin du quart de travail.
- Veille à ne pas transférer les ÉPIs d'un collègue à un autre ou s'assure qu'ils sont nettoyés et désinfectés selon les recommandations des produits utilisés.
- Participe à toutes autres mesures sanitaires et préventives instaurées au sein de l'entreprise.

**EN CAS DE SYMPTÔMES GRIPPAUX (FIÈVRE, TOUX, DIFFICULTÉ RESPIRATOIRE, PERTE SOUDAIN DE L'ODORAT),
COMPOSEZ LE 1 877 644-4545.**

MESURES GÉNÉRALES DE PRÉVENTION À METTRE EN PLACE

AVANT LA REPRISE DES OPÉRATIONS

Obtenez le document
adaptable dans la
section *Mon espace*
de notre site web.



Objectif : respecter la distance de 2 mètres entre les personnes.

L'aménagement des lieux de travail favorisant la distanciation physique

- Installer des cloisons (ex. : feuilles de plexiglas) pour créer des espaces de travail sécuritaires à la réception, entre les postes de travail, etc.
- Installer, aux endroits stratégiques, les désinfectants requis pour les activités à accomplir.
- Favoriser la distanciation physique à l'aide de marquage au sol et de corridors de circulation, intérieurs et extérieurs.
- Condamner les cubicules ou urinoirs dans les toilettes qui sont trop rapprochés et établir un nombre maximum d'utilisateurs selon la configuration de la pièce.
- Remplacer le tissu utilisé dans les toilettes pour le séchage des mains par du papier à usage unique.
- Retirer des chaises ou les rendre non disponibles dans les zones de cafétéria ou les salles de réunion.
- Se doter des équipements de protection individuelle requis (ex. : masques, visières) lorsque les [consignes de distanciation physique](#) ne sont temporairement pas applicables. (Voir encadré à la page 3)
- Donner une formation aux travailleurs sur l'utilisation adéquate de l'équipement de protection.
- Afficher un rappel des [consignes de distanciation physique](#) aux endroits clés.

Les méthodes et procédures de travail

- Élaborer une procédure de désinfection, conformément aux recommandations de la Direction de la santé publique du Québec, advenant qu'un travailleur atteint de la COVID-19 vienne en contact avec le milieu de travail.
- Adapter la réception de marchandises et de colis aux quais de déchargement et à la réception. *Mon espace* 
- Instaurer une procédure d'accueil pour vérifier l'état de santé des travailleurs et des visiteurs. *Mon espace* 
- Aménager les horaires de travail pour réduire le nombre de travailleurs occupant les mêmes lieux de travail (ex. : postes de travail, repas, pauses).
- Réduire la taille des équipes de travail le plus possible et en favoriser la stabilité.
- Cesser le prêt d'équipement mis à la disposition des visiteurs ; exigez-leur d'apporter leurs propres ÉPIs.

Les mesures de nettoyage et de désinfection

- Établir des règles pour la désinfection des machines, équipements, outils et appareils (ex. : volant et points d'appui sur un chariot élévateur).
- Définir des règles pour la désinfection des surfaces de contact : rampes, poignées de porte, commutateurs de lumière, téléphones, claviers, souris, télécommandes, etc.) et des lieux communs (toilettes, cafétéria, etc.).
- Inspecter les lieux, vérifier la sécurité des équipements et des machines et assurer un bon nettoyage et une désinfection.
- Établir une liste de vérification pour assurer un suivi du nettoyage et de la désinfection.
- Rendre disponible le matériel hygiénique (eau, savon, gel hydroalcoolique, lingettes désinfectantes, essuie-main jetable, désinfectant pour les surfaces, poubelle sans contact, mouchoirs, etc.) à tous et sur tous les quarts de travail.
- Communiquer les règles à suivre pour utiliser les produits de nettoyage et de désinfection.
- Retirer ou ranger les objets qui ne servent qu'occasionnellement ou qui ne peuvent pas être facilement nettoyés (articles, journaux, revues, etc.).
- Mettre à la disposition du personnel de la vaisselle et des ustensiles de plastique emballés individuellement pour la cafétéria ou demander d'apporter leurs propres ustensiles et de veiller à leur entretien.
- Désactiver les machines distributrices (café, collations, eau, etc.) ou installer des solutions désinfectantes pour les mains à proximité.
- Rappeler aux fumeurs de maintenir une distance de 2 mètres et d'éviter le prêt de cigarettes et de briquets.

Informations pour le personnel de l'entreprise

- Préparer un registre de santé incluant les questions de vérification de l'état de santé (provenant de la santé publique) et les mesures sanitaires à respecter. Faire signer par les employés et les visiteurs à leur arrivée dans l'entreprise. *Mon espace* 
- Mettre à jour les coordonnées d'urgence des employés et des entrepreneurs.
- Modifier le message téléphonique d'accueil pour indiquer aux visiteurs de téléphoner avant de se présenter.
- Préparer un document d'information sur les règles sanitaires à suivre en entreprise pour les travailleurs et les visiteurs. *Mon espace* 

MESURES GÉNÉRALES DE PRÉVENTION À METTRE EN PLACE LORS DE LA REPRISE DES OPÉRATIONS

Obtenez le document
adaptable dans la
section *Mon espace*
de notre site web.



Objectif : [prévenir la propagation du coronavirus.](#)

Vérification quotidienne de l'état de santé des travailleurs, visiteurs, fournisseurs et sous-traitants

- Vérifiez l'état de santé des travailleurs et autres visiteurs en faisant compléter et signer le registre prévu à cet effet. *Mon espace* 
- Respecter la procédure mise en place en cas d'une réponse positive à une question en lien avec les symptômes ressentis. *Mon espace* 

Note : La prise de température n'est pas recommandée parce que le résultat n'est pas fiable, surtout pour des travailleurs qui réalisent leurs tâches à l'extérieur.

Mesure de nettoyage et de désinfection

- Procéder à des tournées régulières pour vous assurer que tous les équipements et produits de nettoyage et de désinfection sont disponibles et en quantité suffisante.

Information auprès des membres de l'entreprise

- Informer les travailleurs et visiteurs des mesures sanitaires à respecter à l'aide d'un document d'information et d'affiches (ex. : se laver ou se désinfecter les mains avant d'entrer dans l'entreprise). *Mon espace* 
- Voici les [consignes sanitaires](#) minimums à communiquer :
 - [Se laver les mains](#) souvent à l'eau tiède courante et au savon pendant au moins 20 secondes.
 - Utiliser un désinfectant à base d'alcool si vous n'avez pas accès à de l'eau et à du savon.
 - Tousser dans son coude.
 - Si vous utilisez un papier mouchoir, le jeter après usage et laver ses mains.
 - Éviter de toucher son visage.
 - Observer la distanciation physique en maintenant une distance de 2 mètres entre les personnes.
 - Éviter tout partage d'outils ou de fournitures de bureau.
- Rappeler les consignes au quotidien et inviter les travailleurs ayant des questions ou des inquiétudes à les communiquer à leur supérieur.
- Encourager les employés à rapporter les incidents ou les difficultés à appliquer les consignes afin de pouvoir rapidement régler les situations imprévues.

Mesures pour les secouristes

- Prévoir des équipements supplémentaires de protection pour le secouriste (ex. : visière, gants jetables, sarrau, masque). Prévoir des masques supplémentaires pour le travailleur accidenté, le cas échéant.
- Avec les secouristes, revoir et adapter l'organisation des premiers soins et premiers secours. *Mon espace* 

Mesures de soutien psychologique

- Soyez à l'affût de la présence de symptômes d'anxiété, de dépression ou de stress chez vos travailleurs. Référez-les à votre programme d'aide aux employés (PAE) si vous en avez un, ou aux différentes [ressources d'aide psychologique](#).
 - Info-Sociale 811
 - Tél-Aide Québec
 - L'Ordre des psychologues du Québec

Pour les tâches nécessitant absolument d'être à moins de 2 mètres d'une autre personne sans barrière physique, la Direction de la santé publique recommande, **À CERTAINES CONDITIONS**, le port du masque et de la visière.

Les recommandations varient selon le secteur d'activité, consultez le site Web de l'Institut national de santé publique du Québec www.inspq.gc.ca sous COVID-19, *Santé au travail*, afin de connaître les mesures indiquées pour votre entreprise.

MULTIPRÉVENTION EST LÀ POUR VOUS!

Vous avez besoin de conseils pour mettre en application les mesures sanitaires prescrites par la santé publique? Si vous le souhaitez, nous pouvons effectuer une visite virtuelle de votre milieu de travail pour vous aider à réduire les risques de propagation du coronavirus. Pour toute autre question relative aux mesures sanitaires ou à la santé et à la sécurité du travail, les conseillers de MultiPrévention peuvent vous prêter main-forte. N'hésitez pas à faire appel à nous, par téléphone ou par courriel.

DES INCONTOURNABLES DANS LE CONTEXTE DE LA PANDÉMIE

Outre nos services de conseils et d'assistance, MultiPrévention vous aide à organiser la santé et la sécurité du travail dans votre entreprise en mettant à votre disposition:

- des documents et des procédures adaptables. Vous les trouverez dans la section Mon espace de notre site Web, réservée aux entreprises membres. L'inscription est requise. Vous n'êtes pas inscrit? Appelez-nous: 450 442-7763.
- des ressources et documents utiles consacrés à la COVID-19 accessibles à tous sur notre site Web: sources officielles, organisation du travail dans le contexte de pandémie, équipements de protection individuelle, etc.

CONSULTEZ LA TROUSSE VIRTUELLE D'INFORMATION DE LA CNESST SUR LA COVID-19

Cette trousse comprend un Guide de normes sanitaires en milieu de travail - COVID-19, un guide pour le secteur manufacturier et une fiche sommaire permettant de faire état des mesures sanitaires mises en place par l'employeur. La trousse sera évolutive et s'adaptera aux mesures et recommandations de la Santé publique.

VEILLE COVID-19

Consulter notre veille sur la COVID-19 pour vous tenir informé des recherches et des développements en cours sur le sujet.

EN CAS DE SYMPTÔMES GRIPPaux (FIÈVRE, TOUX, DIFFICULTÉ RESPIRATOIRE, PERTE SOUDAIN DE L'ODORAT), COMPOSEZ LE 1 877 644-4545.

LA SITUATION EN LIEN AVEC LA COVID-19 ÉVOLUE RAPIDEMENT ET LES EXIGENCES AUSSI.

Désignez une personne responsable pour suivre quotidiennement les plus récentes exigences de l'Institut national de santé publique du Québec:

<https://www.inspq.qc.ca>
ou 1 877 644-4545

Adaptez vos procédures et protocoles en conséquence et n'oubliez pas de communiquer l'information à tous les membres de votre entreprise.

SOYEZ PRÉVOYANT

Dans l'éventualité d'une 2^e vague de la pandémie ou d'une autre pandémie, inspirez-vous du présent document pour compléter ou adapter votre plan de mesures d'urgence et de continuité des opérations.



2405, boul. Fernand-Lafontaine, bureau 150
Longueuil (Québec) J4N 1N7
Tél. : 450-442-7763

979, av. de Bourgogne, bureau 570
Québec (Québec) G1W 2L4
Tél. : 418-652-7682

www.multiprevention.org

 Visitez-nous sur Facebook



VOUS PRÉFÉREZ RECEVOIR CE BULLETIN EN FORMAT ÉLECTRONIQUE?

Écrivez-nous
info@multiprevention.org